

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

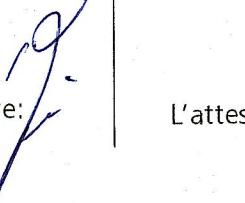
PLAN FIXANT LA LIMITÉ DES CONSTRUCTIONS

Échelle 1 : 1'000

Mars 2024

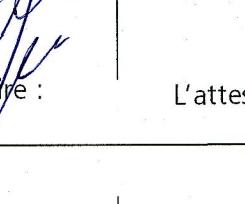
Approuvé par la Municipalité  
dans sa séance du 23 janvier 2023

Soumis à l'enquête publique  
du 25 février au 25 mars 2023

L'attestent : Le Syndic :  La Secrétaire : 

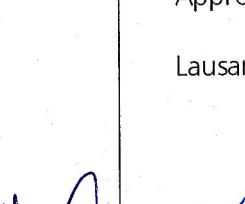
Approuvé par la Municipalité  
dans sa séance du 2 septembre 2024

Soumis à l'enquête publique complémentaire  
du 7 septembre au 7 octobre 2024

L'attestent : Le Syndic :  La Secrétaire : 

Adopté par le Conseil général  
dans sa séance du 16 décembre

Le 10 DEC. 2025

Le Président :  La Secrétaire : 

Entré en vigueur :  
10 DEC. 2025

Jaquier Pointet SA  
Rue des Mûriers 7  
Case postale 1401 Yverdon-les-Bains  
024 424 60 70  
info@jpc.ch  
www.jpc.ch

LÉGENDE

— Limite de commune

— Limite du plan d'affectation

— Limite des constructions

— Front d'implantation obligatoire

— Limite des constructions nouvelle

